

4.2.4 Groupes de pression et de recherche

Les groupes d'entreprises favorables au libre-échange, comme le Conseil canadien des chefs d'entreprises et l'AMC, demeurent actifs, bien que leurs initiatives soient maintenant axées sur les détails de la gestion et du commerce et qu'ils financent moins de travaux de promotion et de recherches sur les aspects positifs du libre-échange. Pour sa part, l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi semble inactif pour l'instant.

Quoique des groupes favorables au libre-échange ne publient plus de rapports, certaines sociétés ayant fait partie de ces groupes, comme la Banque Royale, ont rendu public leurs évaluations de la première année de mise en oeuvre de l'ALE. L'Institut C.D. Howe devrait également publier un rapport exhaustif au début de 1990.

Des groupes de recherche indépendants, comme Informetrica et le Conference Board, qui réalisent des études pour le compte de clients, accordent moins d'importance aux questions liées à l'ALE, en raison d'une baisse de la demande dans ce domaine. Cependant, les groupes d'experts-conseils qui s'occupent directement des aspects techniques de la gestion du commerce ont connu une certaine augmentation de la demande.

Plusieurs services d'information spécialisés fournissent des renseignements de fonds aux spécialistes de la politique et du droit du commerce. Par exemple, la société CCH International, qui produit des recueils de jurisprudence, publie le mensuel *The Free Trade Observer*, qui est intégré à sa collection *Free Trade Law Reporter*, et le *Globe & Mail*, en collaboration avec l'*American Banker*, publie l'hebdomadaire *Canada-U.S. Report on Free Trade*.

Plusieurs instituts de recherche indépendants et les universités ont entrepris un grand nombre de projets de recherches sur divers aspects de l'ALE, sur la restructuration des entreprises, sur les investissements transfrontaliers et sur le commerce international quoiqu'il y ait bien peu d'indications qu'ils concertent leurs efforts.

Certains groupes qui s'étaient activement opposés à l'adoption de l'ALE poursuivent leurs efforts de surveillance et diffusent des renseignements sur les événements qui, pour eux, sont liés à l'Accord. Ils soutiennent, en outre, qu'un certain nombre de mesures prises par le gouvernement, bien au-delà des exigences officielles de l'ALE, font partie du processus de mise en oeuvre¹¹². Le gouvernement nie tout lien direct entre l'ALE et ces autres mesures, mais la ministre de l'Emploi, Mme Barbara McDougall lorsqu'elle a parlé du projet de loi C-21, c'est-à-dire des changements proposés par le gouvernement en matière d'assurance-chômage, a déclaré que «la privatisation, la déréglementation, la réforme fiscale et le libre-

¹¹² Ces mesures comprennent, par exemple, le maintien artificiel d'un taux de change élevé, l'acceptation sans protestation de décisions défavorables du GATT, la modification des critères d'admissibilité et des prestations de l'assurance-chômage, l'élimination des subventions aux transports et plusieurs dispositions du budget de juin 1989, y compris la suppression des subventions postales et de deux programmes d'aide à l'industrie laitière et la réduction des fonds affectés au développement régional. Voir, par exemple, «Atlantic Agency's uncertain future worries business», *Toronto Star*, 28 août 1989.